

La Constitution

Comme vous pouvez le constater, des points de vue extrêmement importants ont été présentés lors des réunions constitutionnelles qui ont eu lieu dans ma circonscription. Je tiens à dire que je suis très fier de tous mes électeurs qui ont participé au processus.

En conclusion, je tiens à dire à quel point j'apprécie le temps et les efforts qui ont été consacrés aux rencontres constitutionnelles dans la circonscription de Haldimand—Norfolk. Comme beaucoup d'autres Canadiens, je constate que les habitants de ma circonscription cherchent ensemble à mettre en valeur notre beau pays. Nous nous sommes rendu compte que nous devons réveiller la fierté nationale et redonner un but à notre pays.

Les conclusions auxquelles les réunions du comité constitutionnel ont abouti à Haldimand—Norfolk sont le reflet fidèle des valeurs canadiennes de justice, de partage, de bienveillance et de compassion, mais surtout, et c'est ce qui est le plus important, de compromis.

Les réunions qui ont eu lieu partout au Canada se sont déroulées sous le signe du compromis. On reconnaissait que, sans compromis, notre pays était fini.

Je voudrais terminer en citant un important passage du mémoire que M^{me} Edmonds et M^{me} Howe ont présenté au comité ce matin, un passage auquel tous les Canadiens devraient réfléchir. Le voici. «Rien ne sert de ressasser le passé. Ce n'est pas que nous devons oublier les erreurs du passé, mais nous devons mettre de côté les rancunes et entreprendre les années 90 avec l'intention de bâtir ensemble notre avenir.»

Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont participé à ces discussions d'avoir autant le Canada et les Canadiens à coeur et d'avoir consacré du temps à l'avenir de leur pays.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la Présidente, je vous suis reconnaissant de l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat qui constituera probablement une étape importante sinon le moment décisif dans l'évolution de notre pays. J'espère que nous saurons prendre les bonnes décisions au cours des jours et des mois qui viennent.

Je représente la circonscription de Fundy—Royal, au Nouveau-Brunswick, dans le Canada atlantique, et je crois que mes électeurs donnent une image assez représentative des sentiments et des attitudes non seulement des Canadiens de l'Atlantique et des Néo-Brunswickois, mais aussi des Canadiens en général, et particulièrement de ceux de l'extérieur du Québec.

• (1920)

Au cours des derniers mois, j'ai eu l'occasion de converser avec ces gens afin de connaître leur opinion et j'aimerais faire part à la Chambre et à toute la nation de certaines de leurs pensées à l'égard de l'essence même de ce pays et de ce que son avenir devrait être et plus particulièrement de l'impact que pourrait avoir l'évolution du pays sur les provinces de l'Atlantique.

Certains ont récemment demandé un remaniement global de notre Constitution, y compris une nouvelle répartition des pouvoirs. Cette année, le Canada et sa Constitution célèbreront leur 125^e anniversaire. Notre Constitution est demeurée inébranlable durant l'urbanisation massive, deux guerres mondiales, la grande crise de 1929 et la révolution technologique. Elle a certainement de la valeur.

Il est important de ne pas oublier la souplesse remarquable de notre Constitution; on ne doit pas faire fi de ces grandes réalisations et remanier notre loi fondamentale du tout ou tout.

Le contexte du débat sur l'unité nationale est difficile. La récession canalise l'attention des Canadiens sur l'économie, et on a tendance à devenir apathiques par rapport à la Constitution. C'est parfaitement compréhensible, mais nos problèmes sont bien minces en regard de l'unité même de notre pays.

La reprise économique signifiera peu de chose au bout du compte si nous n'avons plus de pays. Nous devons d'abord réaliser l'unité et lui réserver la première place dans notre liste des priorités. Il est important qu'à titre de Canadiens, nous soyons conscients de l'enjeu. Nous devons soupeser avec soin nos options et rejeter celles qui nous diviseraient au lieu de nous unir.

Comme dans le cas de l'Accord du lac Meech, l'objectif sous-jacent du présent programme constitutionnel, c'est d'amener le Québec dans le giron constitutionnel à titre de partenaire à part entière. Abraham Lincoln avait très justement prédit avant la guerre civile qu'une maison divisée contre elle-même ne peut tenir. Sans la pleine participation du Québec à notre fédération, notre maison, si elle n'est pas divisée, repose sur des fondations chancelantes.

Dans le contexte canadien, égalité n'a jamais été synonyme de traitement identique. En vérité, chaque province a négocié individuellement les termes de son union avec le Canada, et c'est ainsi que la Colombie-Britannique a obtenu la promesse d'un chemin de fer; Terre-Neuve, ses écoles confessionnelles, et les provin-